

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 6 FEVRIER 2023**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	11	Présents :	10	Excusé :	1	Absent :	0	Votant :	10	30/01/2023

L'an deux mille vingt-trois le 6 Février à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Thomas ROLLET, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusé : Batiste FAVIER

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de cette question supplémentaire.

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE : DEVIS DE MACON QUINCAILLERIE POUR L'AMENAGEMENT DU LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

Monsieur Claude BOURDON présente le devis de MACON QUINCAILLERIE pour l'achat d'étagères dans le nouveau local technique communal. Il s'élève à 1 153,97€ HT (1 384,76€ TTC). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le présent devis et tous documents se rapportant à cette opération.

1) PLU – CHOIX DU CABINET RETENU

Monsieur Alban VOSSION explique que, à l'issue de la consultation lancée pour rechercher le Cabinet qui rédigera le PLU de SOLUTRE-POUILLY, quatre offres ont été reçues. Le groupement d'appel d'offres commun aux deux communes, s'est réuni à plusieurs reprises et une audition des 3 cabinets pré-sélectionnés a eu lieu le 25 Janvier dernier. Des compléments d'information ont été demandés aux candidats afin d'obtenir les précisions nécessaires. L'analyse des offres a été réalisée par notre assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le montant du marché s'élèvera à 49 637.50€ HT (59 565.00€ TTC) par commune. La commune de SOLUTRE-POUILLY s'est vue attribuer 15 000€ au titre de la DETR. Le Conseil remercie Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

D'autres subventions pourraient être accordées par le Département et MBA, couvrant ainsi une partie important du coût du PLU.

Monsieur le Maire invite les conseillers à participer au conseil municipal le 21 Février prochain, afin de valider le choix du Cabinet retenu.

Monsieur Alban VOSSION demande à tous de réfléchir à la constitution d'une commission communale spécifique PLU pour suivre et gérer le projet par phases (diagnostics etc...)

2) GRAND SITE : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 54 : IMPLANTATION TOILETTES PARKING DU MUSEE

Monsieur Tim BOURSIER-MOUGENOT et Madame Pascale DE BEAUREGARD, son assistante, sont venus présenter le dossier d'amélioration de l'entrée principale du Grand Site, réalisé suite à la rencontre sur site du 10 Janvier 2023.

Pour rappel, ce projet comporte 3 volets :

- Mise en place d'un dispositif de protection de l'accotement de la Route départementale n° 54

La plantation de haies d'environ 1.20 mètres, du côté droit de la route est prévue. Les plantations se situant au-delà des limites de propriété, des négociations avec les propriétaires sont en cours. Une rangée de pierres piquées d'environ 30 centimètres sera installée en limite de propriété.

L'entretien de ces haies sera réalisé par le DEPARTEMENT.

Concernant la pose d'un muret face à l'arrêt de bus, des échanges ont lieu et le conseil choisit de ne pas mettre en place **ce muret**. Le conseil donne donc son accord sur ce projet sans le muret.

- Implantation de toilettes sèches : deux cabines seront installées, dont une pour les personnes à mobilité réduite. La couverture du local sera végétalisée. L'entretien de ces toilettes sera assuré par le Grand Site. Le conseil donne son accord sur ce projet. Le réaménagement des bacs de tri sélectif sera fait.

- Restauration de l'allée principale : elle restera ensablée. Les caniveaux en fer seront remplacés par des pierres. Il est proposé de planter 3 arbres sur l'accotement du chemin, après discussion, le conseil donne un avis défavorable à cette plantation. Le conseil donne son accord sur ce projet à l'exception de la plantation.

Ce projet d'aménagement sera réalisé en concertation avec la commune, l'Inspecteur des Sites et l'Architecte des bâtiments de France.

3) ENFOUISSEMENT LIGNES ORANGE ROUTE DES ACACIAS SUITE A LA REUNION AVEC L'INSPECTEUR DES SITES ET L'ABF

Pour rappel, la commune souhaite enfouir les lignes Orange actuellement visibles ainsi que les poteaux, supportant celles-ci. L'objectif est de dissimuler les lignes reliant Pouilly à Solutré.

Une visite technique sur le site a été réalisée.

La commune a demandé l'autorisation de Madame LABBE-BOURDON sur ce projet. Celle-ci a émis des remarques en vue d'insister sur l'impact positif du projet sur le site classé et le lien avec le programme du Grand Site de France. Enfin, elle ajoutée des suggestions qui permettront à la commune de solliciter le Fonds Vert auprès de Monsieur le Préfet.

Le Cabinet R2S a préparé l'estimation prévisionnelle des travaux.

Ces travaux pourraient être entrepris rapidement, sachant que le revêtement de la route doit être refait prochainement.

4) CREATION D'UN SECOND POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Monsieur Claude BOURDON explique que, auparavant, la commune comptait deux adjoints techniques : Messieurs Jacky MONTERET à temps-complet et Nicolas GUICHARD à mi-temps. Pour remplacer Jacky MONTERET, ayant fait valoir ses droits à la retraite en 2021, Damien MAZUE a été embauché (à temps complet). Cependant, la charge de travail importante, nécessite l'embauche d'un second adjoint technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un second poste d'adjoint technique à temps complet, de réactualiser le tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les opérations de recrutement nécessaires.

Le coût annuel d'un salarié à temps complet s'élève à environ 33 000€, cotisations patronales comprises, et devra être prévu au prochain budget 2023.

5) OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2023

Jusqu'à l'adoption du budget, la municipalité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget Principal 2023.

Pour information le budget 2022 s'élève à 504 945 € de dépenses d'investissement. Le montant du remboursement de la dette (article 1641 capital) s'élève à 48 000€.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide de procéder à une ouverture de crédits sur les comptes suivants :

Compte	Désignation	Chapitre	Montant
203	Frais d'études...	20	10 000,00€
2131	Bâtiments publics	21	20 000,00€
2152	Installations de voirie	21	10 000,00€

Le conseil autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6) BAUX RURAUX : ATTRIBUTION DE DEUX PARCELLES DE VIGNES COMMUNALES

Suite à l'offre de location de parcelles de vignes communales dont les réponses étaient attendues pour le 17 décembre 2022, la commission « Baux Ruraux » s'est réunie pour examiner et choisir les 2 attributaires parmi les 9 candidatures reçues.

Monsieur Bernard LAPIERRE fait part au conseil du travail de la commission.

Après sélection des deux candidats, un tirage au sort a été organisé pour départager les parcelles entre Messieurs Sébastien BESSON et Simon RAVAUD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider la décision de la commission en attribuant les parcelles comme suit :

- Parcelle D 508 située Aux Rompays, plantée en « Mâcon Villages, d'une contenance de 0,25 ha, jusqu'alors exploitée par Monsieur Ludovic GREFFET, est attribuée à Monsieur Simon RAVAUD

- Parcelle D 501 située sur le Mont, plantée en Mâcon Villages, d'une contenance de 0,30 ha, jusqu'alors exploitée par Monsieur Xavier DROUIN, est attribuée à Monsieur Sébastien BESSON.

Rendez-vous sera pris avec le Cabinet CIMEX pour la réalisation des états des lieux entrants puis avec le Notaire pour la rédaction des baux ruraux.

Le Conseil municipal décide de fixer le prix de la location à 20 % du rendement de l'appellation.

7) ENTREE DE L'ANCIEN FOUR A PAIN VENDU A M. AUGAGNEUR DANS L'ACTIF COMMUNAL, A LA DEMANDE DE LA TRESORERIE, POUR PERMETTRE LES ECRITURES COMPTABLES

Le conseil municipal avait décidé, en sa séance du 2 Février 2021 de vendre le bâtiment dit « Ancien Four à pain » à Monsieur AUGAGNEUR pour la somme de 12 500€ net vendeur.

La vente a été réalisée le 23 Mars 2021.

La Trésorerie de MACON MUNICIPALE demande l'intégration de ce bien dans l'actif communal afin de pouvoir réaliser les écritures comptables nécessaires à la suite de cette vente. En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'intégrer l'ancien four à pain dans l'actif communal pour un montant de 12 500€.

8) CLECT : RAPPORT SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE SUPPLÉMENTAIRE « SIGNALÉTIQUE, BALISAGE ET PROMOTION DES SENTIERS DE RANDONNÉES IDENTIFIÉS DANS LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA RANDONNÉE DE MBA

MBA a adopté, le 30 septembre 2021, son schéma des mobilités durables, visant à décarbonner son territoire et proposer des solutions de déplacements plus respectueuses de l'environnement. En complément de ce schéma, MBA a souhaité mettre en œuvre un Schéma Directeur de la Randonnée. Ce document s'inscrit dans les enjeux du schéma des mobilités douces permettant, de plus, une valorisation des territoires.

Ainsi, MBA a pu bénéficier de l'étude menée par le Grand Site de France de Solutré-Pouilly-Vergisson sur les sentiers de randonnées présents notamment sur les huit communes de son périmètre. Dans un souci d'optimisation et de globalisation de la démarche, et en ce que l'itinérance représente un axe prioritaire défini dans le cadre du Schéma de développement touristique local, MBA a proposé au Département d'élargir l'étude à l'ensemble de son territoire.

Les conclusions de cette étude rendues lors du COPIL du 19 mars 2021 font état :

- d'un réseau de petites randonnées (PR) long de 320 km en grande partie composé du Grand Tour du Mâconnais ;
- d'une absence de PR sur le sud du territoire au profit exclusivement de réseaux dédiés aux VTT ;
- d'une véritable incohérence dans le panel des panneaux de départ ;
- d'un manque d'entretien des ensembles directionnels et du balisage ;
- d'un bon niveau d'entretien de l'ensemble des sentiers.

Après consultation de la commission n°7 « Mobilités durables et enjeux climatiques », des communes lors de la tenue des commissions n°9 « Viticulture et Tourisme », et de plusieurs réunions territoriales par grappes de communes, il fut proposé d'étudier la possibilité d'un transfert de compétence relative à la signalisation, au balisage et la promotion d'itinéraires ayant un intérêt touristique fort.

En parallèle, MBA a lancé l'élaboration d'un Schéma Directeur de la Randonnée, en lien étroit avec les communes du territoire, identifiant un réseau de carrefours interconnectant ces itinéraires de randonnées. Ce travail minutieux qui a permis d'identifier les tracés à fort enjeu touristique pouvant y être inscrits, certains autres tracés, d'intérêt plus local, demeurant dans le giron communal.

Ce Schéma Directeur de la Randonnée, adopté par délibérations des Conseils Communautaires du 30 juin et du 13 octobre 2022, établit donc un linéaire de 380 km de sentiers, près de 280 ensembles directionnelles et 39 panneaux de départ ; tous ces éléments sont identifiés dans la carte annexée.

Le Conseil Communautaire du 7 avril 2022 a délibéré en faveur d'une modification des statuts de MBA relative au transfert de la compétence supplémentaire « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le Schéma Directeur de la Randonnée de MBA », étant rappelé que les communes demeurent seules responsables de l'entretien de la voie publique et conservent également leurs compétences de pouvoirs de police.

D'après les dernières estimations budgétaires réalisées en septembre 2022, susceptibles de modification à la hausse en raison des pénuries de matières premières actuelles, le budget d'investissement s'élèverait à 271 120 €.

Le budget de fonctionnement annuel d'entretien de la signalétique et du balisage des sentiers de randonnées identifiés dans le Schéma Directeur de la Randonnée de MBA s'élèverait à 32 000 €.

Il est proposé une évaluation des charges transférées a été réalisée selon la méthode dérogatoire.

Ce rapport a été validé à l'unanimité des membres de la CLECT le 18 janvier 2023.

Il appartient désormais aux conseils municipaux des communes-membres de délibérer sur le rapport dans un délai de trois mois. Il est nécessaire de recueillir la majorité suivante : deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de MBA.

Le rapporteur entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées relatives à la compétence supplémentaire « signalétique, balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le Schéma Directeur de la Randonnée de MBA »,

9) RESULTATS DE LA CONSULTATION CONCERNANT LA CREATION D'UNE ZONE POUR CONTENEURS SEMI-ENTERRES

Dans le cadre de la consultation lancée pour choisir l'entreprise qui sera en charge des travaux de terrassement, trois candidats ont envoyé leur offre : ZIEGER, SIVION, DE GATA. Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'analyses rédigé par R2S, maître d'oeuvre sur ce projet. Le conseil municipal décide de valider le choix de l'entreprise SIVIGNON pour un montant de 19 811,50€ - 23 773,80€ TTC.

10) DEVIS SUEZ POUR LA CREATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE IMPASSE DU GRAND PRE

Monsieur Claude BOURDON avait demandé un devis à SUEZ pour la création d'un branchement d'eau potable avec regard préfabriqué pour le nouveau local technique communal.

Or, il s'avère qu'un branchement est déjà existant. En conséquence cette question est supprimée du présent ordre du jour.

Monsieur Claude BOURDON indique que la livraison du bungalow se fera jeudi 8 Février prochain. Il serait bien d'organiser une visite.

11) DEVIS SOCOTEC POUR LE DEPISTAGE DU RADON DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Bernard LAPIERRE présente le devis reçu de SOCOTEC pour la recherche de RADON dans les Etablissements Recevant du Public communaux. Le devis s'élève à 700€ HT – 840€ TTC. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le présent devis et tous documents se rapportant à cette opération.

12) COURRIER DE M. BENOIT LAFORET : DEMANDE DE PLANTATION D'ARBRES

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de Monsieur Benoît LAFORET, qui sollicite, pour des raisons de tranquillité, l'autorisation de planter des arbustes derrière sa maison, à 1,30m du mur situé vers la voie romaine.

La commission se réunira sur site et réponse sera faite à M. LAFORET dans les meilleurs délais.

13) DEGATS DUS AUX POIDS LOURDS RUE EDMOND LANEYRIE

Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur et Madame Alain DUPONT qui signalent qu'un véhicule de type poids-lourd a emprunté en décembre la Rue Edmond LANEYRIE. Celui-ci a fortement cogné le mur et le toit de leur propriété, occasionnant des dégâts dont le coût de réparation s'élève à 1 486€. Ils demandent à la municipalité quelles mesures la commune peut prendre pour interdire ce type de rues à des véhicules trop imposants. Monsieur Claude BOURDON explique que des panneaux sont déjà installés. La commission voirie se réunira sur site. Réponse sera faite dans les meilleurs délais.

14) CONVENTION EDIPUBLIC POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

La commune est liée par une convention de 5 ans, signée le 2 Octobre 2018, avec la Société EDIPUBLIC pour la réalisation annuelle de son bulletin municipal. Cette convention arrive à expiration au 1^{er} Octobre 2023. La commission « bulletin municipal » s'est récemment réunie pour faire le point. Compte-tenu du fait que l'éditeur ne donne pas toute satisfaction et constatant qu'il est nécessaire d'insister pour obtenir une livraison des bulletins pour fin Janvier, il a été décidé de consulter d'autres éditeurs. Monsieur Alban VOSSION prépare le cahier des charges et lance une consultation dont les propositions sont attendues pour Fin Février. Le délai de dénonciation de l'actuelle convention étant de 6 Mois, la résiliation devra intervenir en Mars.

15) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

Monsieur Bernard LAPIERRE demande à tous les habitants qui ne l'ont pas fait, de bien vouloir installer leur numéro de rue dans les meilleurs délais, ceci afin de faciliter le travail de la poste.

Deux devis ont été demandés pour le changement des pneus arrière du tracteur. Le choix se porte sur le devis de FIRST STOP pour un montant HT pour les 2 pneus de 1 689,60€.

Monsieur Claude BOURDON a participé à une réunion d'information publique relative au SPANC, dont le but est de présenter le SPANC et ses missions, les différentes techniques d'assainissement non collectif et d'informer les usagers du SPANC qu'ils peuvent bénéficier d'une aide de 3 300€ de l'Agence de l'Eau pour mettre leur installation en conformité.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, Monsieur Alban VOSSION a participé le 30 janvier dernier, à la salle des fêtes de Solutré-Pouilly, à la réunion de présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) pour ce qui concerne les implications concrètes des communes du Grand Site. Monsieur Alban VOSSION souligne le fait que notre PLU doit légalement être compatible avec le Document d'Orientation et D'objectifs (DOO).

La commission « bâtiments » se réunira le lundi 27 Février, avec le SYDESL, pour évoquer les tarifs de l'énergie, les prévisions et les subventions accordées pour des travaux d'isolation. Un gain d'énergie de 40 % peut être espéré. Des subventions pouvant atteindre 80 % des travaux peuvent être attribuées.

A l'occasion des prochaines journées européennes de l'archéologie, les 16,17 et 18 juin prochains, le Grand Site organise une conférence le **16 Mai prochain à 18H00 à la salle des fêtes**, traitant de la première étape de résultats de la fouille préventive menée par l'INRAP en 2015-2016, route de la Roche. Soucieux de rendre ces résultats aux premiers intéressés, Monsieur Jean-Baptiste LAJOUX, responsable de l'opération archéologique, donnera cette conférence au village même, à destination des habitants du territoire.

Une visite du nouveau local des Pompiers a été organisée. Monsieur Gianni FERRO se charge de demander les devis nécessaires à l'aménagement de ce local.

Des devis pour l'installation de stores dans la salle de sommeil de l'école seront demandés. Par ailleurs, il conviendrait d'installer une porte au niveau du SAS pour un gain de chauffage dans la garderie.

Madame Marie-Agnès TROUILLET demande s'il serait possible de mettre à jour les lattes signalétiques du village.

Monsieur Pierre LANEYRIE signale un problème de chauffage à la Salle des fêtes. Il conviendrait de changer le tableau de commandes électrique. L'entreprise GUERIN a été réalisé un devis de diagnostic, pour un montant de 280€. Le conseil donne son accord pour demander un autre devis.

Monsieur Thomas ROLLET a participé à la réunion du Syndicat des Eaux de la Petite Grosne.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	Excusé
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2023/002	Ouverture des crédits d'investissement 2023	2023/007	Entrée Ancien Four à Pain dans l'actif communal pour 12 500€
2023/003	Accord devis MACON QUICAILLERIE	2023/008	CLECT : rapport sur le transfert de la compétence supplémentaire « signalétique, balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA
2023/004	Aménagements des abords de la RD 54	2023/010	Choix de l'entreprise SIVIGNON pour les travaux d'installation de colonnes enterrées à POUILLY
2023/005	Création d'un second poste d'adjoint technique à temps complet	2023/011	Accord sur le devis de recherche de Radon dans les Bâtiments publics communaux
2023/006	Baux Ruraux : attribution de deux parcelles de vignes communales	2023/012	Bulletin municipal : autorisation de consultation d'éditeurs
		2023/013	Modification du tableau des effectifs

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le: 21 Février 2023

La séance est levée à 22H06